

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
L'ÉTAT

DOSSIER
"Le 91602"

de Laermans

5151

J. G. 3951

Don de M. Hottel.

[illegible]

5251 1/4

R
Mieu de M. Raymond Hattat
le somme de six mille f.
~~francs~~ pour agist de parvint
de mon lalleau "L. Mart.

Bruxelles le 15 septemb 1909
E. Leermans

5151/2
Mon cher Tiers,

L. Totat et moi
devrions vivement avoir
un entretien avec vous pour
une affaire qui concerne la
Commission du budget.
Sauf contre-ordre de votre part,
nous serons samedi vers
3 heures au bureau. C'est un
de vos jours libres dont le
Totat peut disposer.

Bien cordialement à vous
J. Neveu.

Nom et adresse
de l'expéditeur.
(1)
Naam en adres
van den afzender.

(1) Indication facultative —

facultatieve opgave.

Georges RENCY
47, Avenue Jean-Lindén
(Cinquante-neuf)

CARTE POSTALE

POSTKAART

(Côté réservé à l'adresse. — Zijde voor het adres alleen.)



(2)



Laurens Tiers. Jeraet
Secrétaire de la Commission
des musées
au Musée Royal
Plaza de la Monnaie

(2) Cette inscription peut être biffée. Dat opschijft mag doorgehaald worden.

5151/3
Mon cher ami,

Mon vieillard, Thottet
et moi, vas voir au
musée Mercredi à 11 heures
et un quart. J'espère que
cette Leure vas agréer.

Thottet et un homme très occupé,
mais il a pu se rendre libre
Mercredi.

Bien cordialement à
vous

J. Remy.

Nom et adresse
de l'expéditeur.
Naam en adres
van den afzender.

M

(1)

(1) Indication facultative — (Indicatie facultatief)

George RENCY
47, Avenue Jean Linden
(Quinquante-neufième)

CARTE POSTALE



(Côté réservé à l'adresse. — Zijde voor het adres alleen.)



(2)

NE PAS LIVRER LE DIMANCHE
NIET BESTELLEN OP ZONDAG

Monieur Fierens-Seraent
9 rue Saveraine
Ixelles.

(2) Cette inscription peut être biffée. — Dat opschrift mag doorgehaald worden.

5151/4
Mon cher Frères,

Comme vous m'avez
souvent témoigné le désir,
je vous rappelle que je
vous attendrai demain
jeudi chez Bottat
35 rue Philippe-le-
Bon, vers 1 h 3/4.

Bien à vous

P. Pélissier

Nom et adresse
de l'expéditeur.
Naam en adres
van den afzender.

M

*

* Indication facultative

Ontwerplichte opgave.

George's PENCY
47, Avenue Jean Linder
(Cinquantenaire)

CARTE POSTALE

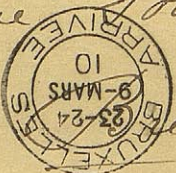


Côté réservé à l'adresse. (Zijde voor het adres alleen.)

299



Louise Fiers - geaert
99 rue Souveraine
Luxemb.



(*) Cette inscription peut être biffée. — Dat opschrift mag doorgehaald worden.

Bruxelles, le 10 mars 1910.

35, rue Philippe-le-Bon.

A Monsieur le Ministre des Sciences et des Arts.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part de mon désir d'offrir à l'Etat belge, avec le consentement des artistes intéressés, pour être placées au Musée de Bruxelles, une oeuvre de peinture, LE MORT, de M.Eugène Laermans, et trois oeuvres de sculpture de M.Auguste Lévêque, : PROMETHEE, DIANE et LA FAMILLE, allégorie du Foyer.

Je vous serais reconnaissant si vous vouliez bien m'autoriser à présenter ces ouvrages, que je tiens à votre entière disposition.

Je me permets de vous exprimer, Monsieur le Ministre, mes sentiments de grande considération.

(sé) Raymond Hottat.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

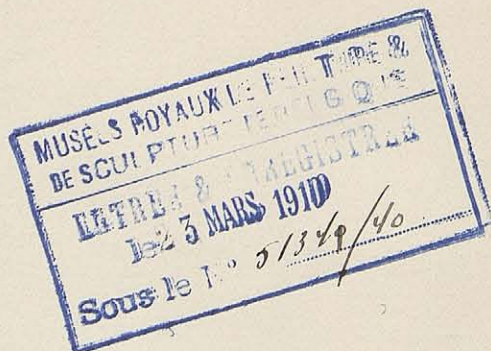
Bruxelles, le 21 mars 1910.

N^o 33013.

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

1 ANNEXE

Messieurs ,



J'ai l'honneur de vous transmettre la copie d'une lettre
qui m'a été adressée par M. Raymond Hottat.

Je vous prie de me faire connaître l'avis de votre col-
lègue concernant la suite à réserver à cette offre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre ,

A la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.

Cher Monsieur Tierens,

Votre praticien pourra, sans
inconvenient, prendre chez moi, lundi, le Mort de
Laermans et le Foyer de l'Evêque. Quant aux
deux lampadaires, qui devraient être réparés
et qui ne me sont pas revenus, je viens de faire
le nécessaire pour qu'on les porte directement
au Musée: toutefois, ce ne sera pas avant
jeudi prochain, peut-être même vendredi.

Voudriez-vous donner quelques instructions à votre
personnel quant à leur réception?

J'ai promis à l'Evêque que ses deux œuvres
lui seraient remises pour l'Exposition; j'espère
que rien ne s'opposera à cette prestation. D'autre
part, j'ai vu, ce matin, un mot de Laermans
m'annonçant qu'en dépit de nos instances
réitérées, il n'a pu obtenir le prêt du
Bain appartenant à M. Kleyer, et qu'il
a dû compléter son envoi à l'Exposition
en inscrivant le Mort, que j'avais mis à
sa disposition: ce qui lui évitera d'ailleurs
un stage long et désagréable dans la
galerie de Machin pendant la période
estivale. Je suppose donc que les deux

5551/2

autres demandes à répondre aux vœux
le 15 avril prochain, le envoi au jury
des autres être terminés le 16. Doivent-ils vous
faire une demande écrite ou ceci vous
suffit-il, au point de vue administratif?

Je vous prie de croire, Monsieur,
à ma meilleure disposition

Marguerite Hottel

Perwez, le 1 avril 1910

M. rue Philippe le Bon

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Secrétariat

TÉLÉPHONE 9631

Bruxelles, le 2.4 - 1910

Cher Monsieur Hottat

Il devient inutile de faire
transporter actuellement
les œuvres au musée. La
Commission se réunit mardi
3 avril ; votre don ne peut
lui être soumis incomplète-
ment. Elle ne ~~peut~~ réunira
plus ensuite que vers la
fin du mois, par conséquent
après la date fixée pour
le dépôt des œuvres au Salon.

5/5/10

Il nous évitons ainsi les formalités :

Cité, qui entraîne toute
demande de prêt à une
exposition quelconque. Les
œuvres seront exposées publi-
quement et la Commission
entendra.

MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

N^o 33013

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE

Bruxelles, le 13 octobre 1910.



Messieurs,

J'ai l'honneur de vous confirmer les termes de la lettre
qui vous a été adressée, le 21 mars 1910, demeurée sans répon-
se.

Par cette lettre, il vous était donné communication d'une
offre de donation proposée par Mr. Hottat et comprenant un
tableau de Mr. Laermans (Le Mort) et trois oeuvres de sculptu-
re de Mr. Aug. Levêque: "Prométhée", "Diane" et "La Famille".

Il est urgent que je reçoive communication de l'avis de
votre Collège concernant la suite à réserver à cette offre.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération dis-
tinguée.

Le Ministre,
J. P. Hottat

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.



Cher Monsieur Fieren,

Puis-je vous demander de faire
transférer au Musée le Mort de Vauvenargues,
et le Toit et le Remède de Coriège
qui se trouvent au Palais des Cinquante ans,
ainsi que le Diane de Coriège pour venir
faire dépôt au l'atelier de l'artiste,

ou du Marteau? J'en remercie de vos
bons soins. J'espère et j'informe aussi le
Souhait que la Commission ne soit fatiguée
sérieuse.

J'vous prie de mes meilleurs sentiments
Sincèrement.

Maxime Lottin

Bruxelles, le 7 novembre 1910
M. Philippe le Roy.

5154/11

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

Bruxelles, le 29 nov. 1910

SECRÉTARIAT.
No 410
ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le 30. 9. 1910

Monsieur le Ministre

Cumme suite à votre communication
du 21 mars et du 13 octobre dernier,
nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la C. D. a
~~n'a pas pu statuer~~
~~de l'avis~~ du retarder ces décisions
au sujet des dons de M. Hottel,
les œuvres qui le composent
et qui ont figuré jusqu'à
au Salon du Palais de Cinquante
Tenare. Notre Collège vient de
les
examiner et a émis à
l'unanimité un avis favorable
à l'entrée dans les Collections
des musées de Mort de M.
Laermans. ~~Les trois œuvres de~~
~~de la collection de la C. D.~~
M. Hottel: Les Porte, Diane
et Prométhée ont donné lieu
à un vote défavorable.
Vous voudrez bien leur transmettre
cette décision à M. Hottel.

Exercice 19

Loi du Article

Allocation	
Crédit au	
Liquidation	
Disponibles	

Chapitre No

Prévision	
Crédit au	
Liquidation	
Disponibles	

Le remercie au nom de
notre Collège.

Recevez —————

Le Secrétaire

[Handwritten signature]

Cher Monsieur Fierens,

Excusez-moi, je vous prie, de ne
vous avoir pas répondu tout de suite au
sujet des bronzes de Lavige. A vous parler
franchement, le refus global et un peu brutal
du don m'a tout d'abord profondément
surpris et même saisi. J'avais espéré qu'au
moins le Prométhée, une belle oeuvre, échapperait
à l'ostracisme de la Commission qui, je le sais

bien, est tenue à un jeu de sévérité; mais
je ne m'attendais pas à tout cela. Pour le
Prométhée, ce n'est pas mon avis qui l'emporte, mais
celui de vrais artistes, Laermann, Claus, et
d'autres, et je ne me trompe assurément
pas en ajoutant le vôtre. Enfin!...

J'ai, tout de suite, fait faire prendre
d'autres démarches auprès d'autres
administrations publiques; car j'ai deux
exemplaires de chacun de ces bronzes. Puisse-je
vous faire attendre quelques jours jusqu'à
ce que je sois fixé sur la destination définitive
que je pourrai leur donner? Je vous remercie
beaucoup de votre aide si vous pouvez me faire

ce plaisir.

Pour revenir au From'ith's, je suppose
qu'il serait inutile d'insister; il est
impossible que la Commission ramène ce tableau
à son refus?

Je comptais ne pas beaucoup tarder à
envoyer au Musée le Lois de Claus. Mais
je prendrai mes précautions et n'irai plus
de l'avant qu'avec la certitude de l'acquisition.
L'expérience désagréable que je viens de faire
me m'encourage pas beaucoup à m'avancer
à la légère.

Evidemment, le Roi n'avait rien à
craindre; la Médaille lui servait de garantie
indisputable; et même il ne pouvait plus, sans

crime, être refusé.

Je vous adresse, ci-jointe, une pièce qui
pourra, peut-être, un jour, servir à quelqu'un; le
reçu de la vente de ce tableau que m'a remis
Vaermans; ce reçu a, pour moi, qui ai suivi pas
à pas, le malade de l'artiste, quelque chose de
biogique; il date du moment où le mal
était le plus angoissant; voyez-en l'écriture.
Voudriez-vous mettre ce reçu en lieu sûr?

A présent, il me reste à vous remercier de
tout ce que vous avez fait en ceci et croire bien
que vous en saisissez le plus grand gré.

Je vous prie, cher Monsieur, l'assurance
de mes meilleurs sentiments.

Bruyelle, le 7 décembre 1810
35, rue Philippe le Bon

Respectueux
Hottel

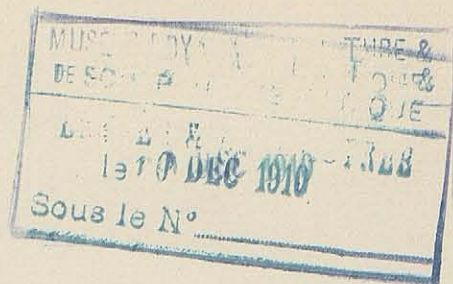
MINISTÈRE
des
SCIENCES ET DES ARTS
ADMINISTRATION
des
BEAUX-ARTS

Bruxelles, le

8

décembre 1910.

5151/13



N^o 33013

Messieurs,

N. B. — Rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'Administration.

ANNEXE

Comme suite à votre lettre du 29 novembre écoulé, n^o 5134-40, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien assurer le placement, dans les galeries des Musées, du tableau de Mr. Laermans, " Le Mort ", offert en don à l'Etat par Mr. R. Hottat.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,

1901-5014. G. Piquart.

A la Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture,
à Bruxelles.

Cher Monsieur Tierens,

Je crois savoir que le bas-relief
de l'épique, le Foye, a des chances
sérieuses d'admission par la Commission du
Musée d'Anvers. Je voudrais vous en
faire le plaisir de vous entretenir à ce
sujet avec M. Verhaerey, ainsi qu'en
la Diane, et, d'accord avec lui, faire
transférer ces deux œuvres au Musée de

cette commune? Je vous en saurais
grand gré. En attendant au Prométhée,
Vaerman s'est chargé de son placement;
pourriez-vous le faire transférer chez lui
118 Chaussée de Gand ou bien le envoyer
du personnel au Musée?

Excusez-moi je vous prie, j'avais
été retardé si longtemps à vous faire part d'une
décision, mais j'ai été malade quel que temps
et j'ai dû ensuite aller à Paris.

Encore une fois je vous remercie pour
tout ce que vous avez fait & lié bien en cette
affaire et je vous présente, cher Monsieur, mes
meilleurs sentiments

Raymond Lottin
Bruxelles, le 11 décembre 1910
31, rue Philippe le Bon

5451/14

Leeds
22-12-10

Cher Monsieur
En réponse à votre lettre
d'hier, j'ai l'avantage
de vous informer que vos
fonds sont déposés
chez moi & ce en quatre
Samedis Matinsiers 10 1/2
lun.

Très agréablement, cher Monsieur
I expresserai mon sentiment
les meilleurs. S. Lœnner

5151/126

I février 1933.

Mon cher Baron,

J'ai pris ^ctouts les précautions nécessaires pour la bonne conservation de votre tableau, "Le Mort". Je dois cependant vous dire qu'une plaque de tôle avait été placée, depuis tout un temps, sous la grille du chauffage, en dessous du tableau.

J'ai signé au Cabinet des Estampes que vous possédez des cuivres dont un encore inédit.

Croyez, mon cher Baron, à mes sentiments les meilleurs.

Luc

Monsieur le Baron Laermans,
Artiste-peintre,
229, Chaussée de Jette
E/V.

2 février 1933.

Mon cher Baron et Ami,

C.

Je n'ai pas manqué de me rendre compte exactement de la disposition des appareils de chauffage, près de votre tableau "Le Mort". Sous la grille, se trouvait, bel et bien, placée une tôle protectrice. Par surcroît de précautions, je l'ai fait allonger vers l'intérieur de la salle.

Je n'ai pas constaté des crevasses dans la partie inférieure du tableau. Mais il y a évidemment les autres que vous connaissez. Voulez-vous avoir l'obligeance de m'avertir lorsque vous serez décidé à venir remettre en état votre oeuvre, une des gloires de nos collections?

Croyez, bien cher Ami, à mes sentiments les meilleurs.

Monsieur le Baron LAERMANS,
Artiste-peintre,
229, Chaussée de Jette
Bruxelles
